

Date de réception

**FORMULAIRE DE DEMANDE
POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES**

VOLET 2 : ANNIVERSAIRE DES ORGANISMES ACCRÉDITÉS

SECTION 1 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'organisme pour lequel je fais la demande (cochez svp) :

- Est accrédité par la Ville de Magog (partenaire et reconnu) en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes communautaires, culturels, sportifs et socio-récréatifs de Magog ou est un événement soutenu en vertu de la politique d'accueil des événements.
- A un minimum de 20 années d'existence. À titre information, les années d'anniversaire sont fixées comme suit : 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, etc. et sont basées sur la preuve d'incorporation de l'organisme ou de la fondation.
- Désire organiser une ou plusieurs activité(s) spéciale(s) reliée(s) à l'anniversaire de son organisme avec rayonnement dans la communauté.
- Organise une ou plusieurs activité(s) qui est (sont) en lien avec au moins une orientation de la planification stratégique de la communauté.

* Si l'ensemble des cases n'est pas coché, votre organisme n'est pas admissible à l'aide financière de ce volet.

SECTION 2 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

	<table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;">A</td><td style="width: 10%;">A</td><td style="width: 10%;">A</td><td style="width: 10%;">A</td><td style="width: 10%;">M</td><td style="width: 10%;">M</td><td style="width: 10%;">J</td><td style="width: 10%;">J</td> </tr> </table>	A	A	A	A	M	M	J	J	
A	A	A	A	M	M	J	J			
Nom de l'organisme	Année d'immatriculation	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)								

Nom de la personne désignée	Fonction

Coordonnées de l'organisme :

Numéro Rue	Ville	Province	Code postal

Téléphone	Courriel (obligatoire)

SECTION 3 – INFORMATIONS SUR LE PROJET

Description des festivités et du rayonnement dans la communauté :

Lien avec au moins une orientation de la planification stratégique de la communauté :

- Assurer un développement du territoire qui préserve et valorise le patrimoine historique et environnemental de Magog, tout en lui conférant une véritable signature architecturale;
- Contribuer au bien-être et à la santé des Magogois en favorisant la pratique des activités physiques et de plein air;

- Faciliter l'intégration, l'équité sociale et le développement d'un fort sentiment d'appartenance, notamment grâce à des politiques innovantes et au renforcement du caractère animé et culturel de la Ville;
- Renforcer l'économie de Magog en se développant dans les secteurs de la santé, du tourisme responsable, du savoir et des technologies vertes tout en favorisant la relève entrepreneuriale;
- Conscientiser et inciter les citoyens, les entreprises et les organismes à la mise en œuvre de pratiques écoresponsables en matière de gestion de l'eau et des matières résiduelles, de consommation d'énergie et de qualité de l'air, de même que la préservation des paysages et des milieux naturels;
- Innover dans les infrastructures et les services municipaux et communautaires afin d'attirer et d'accueillir des jeunes, des familles et des entreprises, tout en répondant aux besoins d'une population en croissance et multigénérationnelle;
- Miser sur une démarche collective de développement touristique favorisant l'adhésion de la population et conduisant à une offre innovante et reconnue;
- Miser sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation pour favoriser l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dont les compétences sont en adéquation avec les axes de développement de Magog.

Date(s) de(s) l' événement(s) :

1-

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

 Lieu de l'événement : _____

2-

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

 Lieu de l'événement : _____

3-

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

 Lieu de l'événement : _____

SECTION 4 – VISIBILITÉ

L'organisme s'engage à proposer à la Ville une visibilité tenant compte du soutien financier offert par cette dernière. Il s'engage à mentionner la collaboration de la Ville dans sa publicité, qu'elle soit verbale ou écrite, par l'utilisation de l'identité visuelle de la Ville (logo) ou d'une mention verbale lors d'allocution. L'organisme doit soumettre à la Direction, pour approbation avant leur publication, les épreuves des documents sur lesquels l'identité visuelle de la Ville apparaîtra.

SECTION 5 – INFORMATIONS PERTINENTES

Les demandes d'attribution d'aide financière présentées dans le cadre de cette politique doivent être acheminées au bureau de la Direction culture, sports et vie communautaire :

Direction culture, sports et vie communautaire
 95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog (Québec) J1X 2E7
 Tél. : (819) 843-4412, poste 0
 Courriel : loisirsculture@ville.magog.qc.ca

Veuillez prévoir un délai maximum de 6 semaines pour l'analyse et le retour de la réponse.

RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Demande admissible (montant : _____ \$) Demande non admissible

Raison (s) de la non-admissibilité :

Signature du répondant municipal

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Date